

GRAND CHANTIER — POUR LES — FAMILLES



DES CONSTATS PRÉOCCUPANTS

- › 51 000 enfants sont en attente d'une place au guichet unique, dont 36 000 sont âgés de plus de 9 mois et susceptibles d'intégrer rapidement le réseau des SGEE.
- › 37 000 places sont manquantes pour accueillir tous les enfants dont les parents souhaitent obtenir une place, dont près de 1 000 places en milieu autochtone.
- › Les parents n'ont plus confiance dans le guichet unique La Place 0-5.
- › L'accès inégal aux places subventionnées d'une région à l'autre engendre une iniquité financière entre les familles, certaines devant assumer un coût plus élevé pour les services dont elles bénéficient.
- › Les enfants vivant dans un contexte de précarité socioéconomique ont plus difficilement accès aux SGEE que les autres enfants.
- › 33 % des enfants résidant dans les milieux les plus défavorisés sont vulnérables dans au moins un domaine de développement à leur entrée à la maternelle 5 ans.
- › Le processus actuel de création des places subventionnées s'avère long et peu flexible.
- › L'offre de services en milieu familial reconnu a diminué de façon significative et constante depuis 2014.
- › La pénurie de main-d'œuvre qualifiée affecte l'accessibilité et la pérennité des SGEE.

UNE RÉFORME NÉCESSAIRE

- › Le réseau des SGEE est essentiel pour assurer l'égalité des chances de tous les enfants, favoriser le développement des enfants et assurer la participation des parents, notamment des femmes, au marché du travail. Ces objectifs, que s'est fixé le Québec lors de la création du réseau en 1997, n'ont pas tous été atteints.
- › Le Ministère manque de leviers pour répondre adéquatement aux besoins des familles et assurer une égalité des chances pour tous les enfants.
- › Le modèle actuel n'est pas adapté aux défis d'aujourd'hui.
- › Des modifications en profondeur sont nécessaires pour répondre aux défis auxquels fait face le réseau.

NOS OBJECTIFS

- OBJECTIF 1** Créer suffisamment de places pour répondre aux besoins des familles
- OBJECTIF 2** Contribuer à une plus grande équité financière entre les familles
- OBJECTIF 3** Accroître l'efficacité du réseau pour mieux le développer
- OBJECTIF 4** Consolider la garde en milieu familial
- OBJECTIF 5** Assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant
- OBJECTIF 6** Remettre l'égalité des chances au cœur de notre action

LES ÉTAPES DE RÉALISATION

- 1 Lancement d'un appel de projets en continu
- 2 Dépôt d'un projet de loi à l'Assemblée nationale proposant une série de modifications législatives
- 3 Adoption et entrée en vigueur de la Loi
- 4 Création de 37 000 nouvelles places subventionnées pour compléter le réseau selon ce calendrier

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Projection annualisée	5 000	10 500	14 500	6 100
Projection cumulative	5 000	15 500	30 000	36 100*

* En tenant compte de l'ajout de près de 1 000 places en milieu autochtone, le total est de 37 000 places.

NOS MESURES PHARES

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement du Québec propose un **Grand chantier pour les familles, un plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance**. Au total, ce sont 45 mesures qui sont mises de l'avant, dont certaines sont en cours de réalisation et d'autres sont nouvelles. L'ensemble de ces mesures participent à la réalisation de cette vision globale que donne le gouvernement du Québec au réseau des SGEE. Parmi ces mesures, soulignons :

- La concrétisation du droit à une place pour chaque enfant par la création de 37 000 places subventionnées additionnelles, dont des places pour les poupons, et l'ajout d'une obligation légale pour le ministre de déployer les moyens nécessaires pour assurer l'exercice de ce droit.
- La conversion de places non subventionnées en places subventionnées et la modification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants pour assurer une plus grande équité financière entre les familles.
- La proposition d'un ensemble de leviers et d'outils pour soutenir la création rapide de places, dont la possibilité pour le Ministère de participer, dans certaines circonstances, à la planification d'un projet de construction de CPE.
- Un meilleur encadrement des politiques d'admission et la transformation du guichet unique en une véritable liste d'attente, sous la responsabilité du gouvernement, à partir de laquelle les parents pourront, entre autres, connaître le rang qu'ils occupent.
- La révision des rôles et responsabilités des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, pour harmoniser leurs pratiques et donner un nouveau souffle au recrutement de responsables de la garde en milieu familial.
- La reconnaissance de la contribution essentielle du métier d'éducatrice et d'éducateur par une importante bonification salariale.
- L'imposition de critères d'admissibilité aux politiques d'admission des CPE et des garderies subventionnées, notamment pour prioriser l'accès aux enfants les plus vulnérables.
- L'achèvement du réseau des SGEE en milieu autochtone et l'affirmation de leur caractère distinct.

Un investissement global de l'ordre de 3 milliards de dollars d'ici 2024-2025 est consenti à cet effet, dont 1,8 milliard pour des nouvelles mesures. À ces sommes s'en ajouteront de nouvelles liées à la modification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde et certaines mesures relatives à la main-d'œuvre.

Il s'agit d'un engagement clair à l'égard des familles du Québec.